



S.O.S. Attentats, SOS Terrorism

O.N.G.

Dotée du statut consultatif auprès du
Conseil économique et social de l'ONU
Agréée auprès du Département public
d'information de l'ONU

Paroles de Victimes

Lettre d'information à l'intention des victimes et familles de victimes membres de l'association

Hôtel National des Invalides
75007 PARIS

Tel : 01 45 55 41 41 Fax : 01 45 55 55 55

Site Internet : www.sos-attentats.org

E-mail: contact@sos-attentats.org

Juillet / août 2004

n° 16

Dimanche 19 septembre 2004

10 h 30

S.O.S. Attentats, S.O.S. Terrorisme

organise

la cérémonie annuelle en hommage à toutes les victimes du terrorisme

Cette cérémonie sera placée sous la présidence de

Madame Nicole Guedj

Secrétaire d'Etat aux Droits des Victimes

et se déroulera autour du **mémorial**

Parole portée à la mémoire des victimes du terrorisme

Hôtel National des Invalides, Paris 7^e

Jardin de l'Intendant

Venez nombreux en signe de solidarité avec les victimes

et pour participer à la lutte contre le terrorisme

Sommaire

Procédures judiciaires

- > Procès Weinrich. Cour d'assises de Berlin : le bras droit de Carlos acquitté !
- > Guantanamo : quatre Français rapatriés

DC 10 : des nouvelles de la Fondation

En bref

- > Commémoration de l'attentat contre l'ONU, Bagdad, 19 août 2003 : et maintenant ?

- > La Libye va indemniser les victimes non américaines de l'attentat contre "La belle"

- > RFI, série d'émissions sur le terrorisme

Témoignage

- > En hommage à Leen, par Isabelle Noël

Les services de l'I.N.I.

- > vus par Colette Bonnivard

Merci à tous ceux qui ont entendu notre appel et qui nous ont adressé leurs dons.
S.O.S. Attentats réitère son appel vers tous les chefs d'entreprise pour qu'ils soutiennent notre action en faveur des victimes du terrorisme.

*Cette lettre d'information a été réalisée grâce au soutien
du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, de la société Net-Com et de l'Institution Nationale des Invalides*

Procédures judiciaires

Procès Weinrich. Cour d'assises de Berlin : le bras droit de Carlos acquitté

Johannes Weinrich, le bras droit de Carlos au sein de l'Organisation des révolutionnaires internationaux, était jugé par la Cour d'assises de Berlin (Allemagne). Il était accusé d'avoir planifié et organisé trois attentats commis en France en 1982 et en 1983 : rue Marbeuf à Paris, Gare Saint-Charles à Marseille, dans le TGV à hauteur de Tain l'Hermitage. (lire PdV n° 15). Estimant les preuves insuffisantes et les éléments incomplets pour le condamner, la Cour d'assises n'a pas suivi le Parquet, qui avait requis la réclusion criminelle à perpétuité, et a prononcé, le 23 août 2004, une peine d'acquittement pour Johannes Weinrich. Cette décision est sans appel.

Cependant, Weinrich est et demeurera en prison pour avoir été reconnu coupable dans l'attentat commis contre la Maison de France à Berlin le 25 août 2003.

S.O.S. Attentats souligne que cette décision est le résultat visible de plusieurs anomalies qui marquent le dysfonctionnement de l'entraide judiciaire entre la France et l'Allemagne.

Extradé en 1995 du Yémen vers l'Allemagne, Weinrich aurait dû, pour des attentats commis en France, être jugé par une juridiction française. Manifestement, les éléments du dossier d'instruction français n'ont été remis qu'avec parcimonie à la justice allemande.

Guantanamo : 4 Français rapatriés et mis en examen

Mourad Benchellali, Nizar Sassi, Brahim Yadel et Achab Kanouni qui étaient détenus depuis début 2002 au camp américain de Guantanamo Bay, ont enfin été rapatriés vers la France le 27 juillet dernier.

Ces personnes qui avaient été arrêtées en décembre 2001 à la suite du conflit en Afghanistan sont demeurées détenues dans des conditions que tous ont dénoncé. Aucun statut ne leur a été accordé par les Etats-Unis, alors pourtant que le droit international humanitaire impose de reconnaître à toutes les personnes arrêtées dans le cadre d'un conflit armé international, le statut de prisonnier de guerre, ou, en cas de doute sur leur statut, de les déférer à un tribunal compétent. Détenues sans avoir la possibilité de communiquer ni avec leurs familles ni avec leurs avocats, près de 600 personnes sont encore prisonnières à Guantanamo dont trois Français.

En France, de nombreuses voix se sont élevées contre la zone de non droit qui entourait la détention de ces personnes par les autorités américaines, au premier rang desquelles la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), dans un avis rendu le 7 mars 2002.

Pour sa part, S.O.S. Attentats avait également pris position en souhaitant que « quels que soient les faits qui leur sont reprochés, les détenus ne demeurent pas dans une zone de non droit et répondent des actes qui leur sont reprochés dans le plein respect des droits attachés à la défense et selon la procédure du contradictoire. Parallèlement, en 2002, une information judiciaire était ouverte en France contre 6 ressortissants français détenus à Guantanamo.

C'est la raison pour laquelle, à leur retour en France, Mourad Benchellali, Nizar Sassi, Brahim Yadel et

Des témoins ont disparu ; d'autres ont renoncé à témoigner.

En dépit de la demande exprimée par l'avocat des blessés et des familles des victimes françaises, Me Stephan Maigné, qui avait souhaité que Carlos soit entendu en qualité de témoin, l'Allemagne avait refusé cette audition, les conditions de sécurité nécessaires étant trop onéreuses ; puis, après avoir trouvé un accord sur ce point avec la France, Carlos, sur les conseils de son avocat, a refusé de témoigner par vidéo-conférence.

Ce triste résultat affiche les trop grandes faiblesses de la coopération judiciaire entre la France et l'Allemagne et, par-delà, la nécessité de la mise en œuvre d'une véritable politique d'entraide judiciaire dans l'espace européen.

Par ailleurs, il est tout à fait anormal qu'il faille attendre plus de 20 ans après leur commission, pour que des crimes de terrorisme soient jugés. En France, Carlos n'a toujours pas été jugé pour certains des attentats qui lui sont imputés, notamment celui de la rue Marbeuf, il y a plus de 24 ans !

Dans le domaine du terrorisme, beaucoup reste à faire, en particulier dans le respect des victimes qui ont le droit à un procès dans un délai raisonnable...

Achab Kanouni n'ont pas été libérés. Après avoir été entendus, ils ont été mis en examen et maintenus en détention provisoire pour délit d'association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste. S.O.S. Attentats s'est constituée partie civile dans cette procédure dès 2002.

Juste une mise au point ... Certains tentent de faire l'amalgame entre la détention au camp de Guantanamo et la détention en France, comme s'il s'agissait d'une continuité, "d'un clin d'œil diplomatique de la France aux Etats-Unis", selon l'un de leurs avocats.

Il est important de souligner que les motifs justifiant leur mise en examen et leur inculpation en France ne sont pas les mêmes que ceux pour lesquels ils ont été détenus à Guantanamo. D'ailleurs, les autorités américaines n'ont jamais signifié à ces personnes les motifs de leur détention, pas plus qu'ils ne leur ont permis de se défendre.

En outre, la procédure française obéit et respecte les droits de la défense et nul ne saurait affirmer que le maintien en détention des quatre anciens prisonniers de Guantanamo selon les règles du droit français est inhumain.

Pour autant, cela ne justifie aucunement les conditions et "le trou noir judiciaire" qui ont entouré la détention de ces quatre hommes à Guantanamo Bay et que S.O.S. Attentats continue de dénoncer.

Pour en savoir plus, lire les contributions de Me W. Bourdon et de E. Servidio-Delabre dans "Terrorisme, victimes et responsabilité pénale internationale", ouvrage collectif publié par S.O.S. Attentats (V° française, Ed. Calmann-Lévy, également disponible en Anglais).

DC 10 : des nouvelles de la Fondation

Les projets de statuts de la Fondation sont en cours d'examen au Conseil d'Etat. La Fondation sera administrée par un conseil de 8 membres : un représentant des 3 membres fondateurs (S.O.S. Attentats, association des familles du DC 10 UTA en colère ! et la Caisse des dépôts et consignations), 2 membres de droit (représentant les ministères de l'Intérieur et des Affaires étrangères) et 3

personnalités qualifiées choisies par tous les autres membres du conseil d'administration. Les statuts prévoient la création d'un comité consultatif composé de 3 à 5 membres désignés par le conseil d'administration parmi les parents des victimes de l'attentat. Ce comité sera notamment consulté sur les règles de répartition des indemnisations, lesquelles seront fixées par le futur conseil d'administration.

En bref

Commémoration de l'attentat contre l'ONU,

Trois cérémonies simultanées ont été organisées par l'ONU le 19 août 2004, à Amman (Jordanie), New-York (USA) et Genève (Suisse). Le Secrétaire général, Kofi Annan, présidait la cérémonie de Genève au cours de laquelle une plaque en hommage aux personnes décédées dans cet attentat a été découverte.

Plusieurs témoignages ont été affichés à l'occasion de cette cérémonie, dont celui d'Isabelle en hommage à sa collègue de bureau, Leen, décédée. (lire dans témoignage)

Rappelons qu'un Français, Jean-Selim Kanaan, est mort dans cet attentat et que trois ressortissants français ont été blessés. Parmi eux, Gabriel Pichon et Romain Baron, les gardes du corps de Sergio Vieira de Mello, et Isabelle, très gravement blessée, attend toujours qu'une juste réparation lui soit accordée par les Nations unies. Depuis le mois de janvier 2004, elle ne perçoit plus aucun salaire et n'a reçu aucune indemnisation de l'ONU. Elle est dans l'incapacité de

Bagdad, 19 août 2003 : et maintenant ?

travailler, son état physique est loin d'être consolidé et, malgré ses demandes réitérées et motivées auprès des services compétents de l'ONU, elle n'a obtenu aucune réponse.

Un article du quotidien "Libération", intitulé "L'ONU, pas responsable" lui est consacré (Ed. 19.08.04, Thomas Hofnung).

Un an après, bien des questions demeurent sans réponse.

Qui sont les auteurs de cet attentat ? Une information judiciaire a été ouverte par le Parquet de Paris le 11 août 2004. Les juges J.L. Bruguière et J.F. Ricard sont en charge de l'instruction.

Quelles sont les diverses responsabilités ? Un rapport de l'ONU sur la sécurité mais dont le contenu demeure confidentiel, accuse...

Si l'ONU, à l'avant-garde de la lutte contre le terrorisme, ne protège pas correctement et sérieusement ses personnels et les laisse à l'abandon, qui le fera ?

La Libye va indemniser les victimes non américaines de l'attentat contre "La Belle"

Un protocole d'accord a été signé le 10 août entre les victimes non américaines de l'attentat commis contre une discothèque berlinoise "La Belle", le 5 avril 1986 et la Libye. L'accord définitif devrait être conclu entre les deux parties le 3 septembre prochain.

Rappelons que cet attentat avait fait 3 morts et 260 blessés.

L'accord prévoit le versement par la Libye d'une somme globale de 35 millions de dollars, payable en trois fois, destinée à indemniser les blessés et les familles des victimes décédées. (1 million de dollars pour la famille d'une victime décédée, 350.000 dollars

à 11 personnes "grièvement blessées" et le reste de la somme à 157 autres blessés).

Soulignons que les victimes américaines ont été pour l'instant exclues de cet accord. Par ailleurs, la Libye estime que les Etats-Unis doivent indemniser les victimes libyennes du raid américain lancé contre Tripoli en 1986, à titre de représailles.

La Fondation Kadhafi avait proposé en août 2003 de dédommager les victimes de l'attentat contre *La Belle*, bien que Tripoli n'ait jamais formellement reconnu sa responsabilité dans cet attentat, pourtant affirmée en 2001 par la justice allemande.

RFI : une série d'émissions proposées par Véronique Gaymard ...

Dans le cadre du magazine Repères, Véronique Gaymard a réuni plusieurs interviews d'experts et de témoins autour des thèmes suivants : l'immunité en droit international, la compétence universelle, le terrorisme, le droit à réparation.

Soulignons la diffusion des émissions sur le terrorisme le 4 septembre et sur le droit à réparation pour les victimes le 11 septembre. F. Rudetzki et G. Doucet, respectivement déléguée générale et

conseiller juridique de S.O.S. Attentats, y participent pour rappeler notamment la nécessité d'inclure le crime de terrorisme dans la compétence de la Cour pénale internationale et d'harmoniser la réparation de toutes les victimes du terrorisme, sans aucune discrimination.

Ecoutez RFI en France et en Afrique
les samedis à 15 h 10 et les dimanches à 0 h 40

Témoignage

En hommage à Leen, par Isabelle Noël, le 19 août 2004

Chère Leen, il y a un an, tu nous a quittés, sans prévenir. Tu es partie avec Martha, Sergio, Jean-Selim, et nombreux de nos collègues.

Leen, toi notre collègue de travail, notre amie, notre sœur, pour nous tous ici présents, tu es dans notre cœur, notre pensée.

Quotidiennement, tu nous accueillais toujours avec un sourire sans faille ; et aucune de nos journées ne se terminait sans l'envie de continuer notre travail et de nous retrouver ensemble le lendemain pour partager encore nos doutes, nos incertitudes, mais aussi nos succès et des moments de bonne camaraderie...Tu savais répondre à chaque personne qui venait demander un renseignement, une information, au HIC, sans hic, avec diplomatie et sourire, quelle que soit la requête.

Pour toi, aucune des 180 cartes n'avait de secrets. Tu voulais tout comprendre, tout savoir, tout apprendre : le GIS, GPS, et autres acronymes...

Toi, Leen, notre amie, tu nous conviais à partager des déjeuners entre femmes, au cours desquels nous ne manquions jamais de sourire et d'entendre tes éclats de rires.

Nous apprenions les uns des autres à travailler ensemble dans le respect de nos différences, de nos cultures et de nos croyances. Et au cours de nos discussions, nous nous apercevions bien vite que nos rêves étaient les mêmes : vivre dans un monde de paix, aimer et être aimé ; apprendre ces valeurs

de nos ancêtres, fonder un jour un foyer pour les transmettre à nos enfants pour qu'ils soient eux-mêmes un jour heureux.

Et, soudainement, ce sont tous nos idéaux communs qui ont été balayés il y a un an, par cet acte d'une indicible cruauté, cette injustice qui t'a emportée loin de nous.

Chacun aurait pu être à ta place, comme tu pourrais être à la mienne aujourd'hui, car la violence d'une telle attaque est aveugle, elle vient cueillir des vies sans savoir, sans choisir...

Je rends aujourd'hui hommage à la femme et l'amie que tu es pour moi, pour nous. Je présente mes sincères condoléances à tes parents, tes frères et tes sœurs : ils pourraient être les miens.

Leen, toi notre sœur, nous te porterons longtemps dans nos cœurs et dans notre mémoire et pourtant notre sollicitude ne pourra jamais égaler celle qui t'est réellement due.

L'amour est et restera notre seule arme contre la violence et la haine. Il va au-delà des frontières et du temps.

Au revoir Leen, nous t'aimons fort.

Les services de l'Institution Nationale des Invalides

par Colette Bonnivard, grièvement blessée lors de l'attentat, rue de Rennes, le 17 septembre 1986

Il y a plus d'un an, l'INI créait un service sensorio-cognitif ouvert à toutes les victimes d'attentats. Ce service est dirigé par le Dr Madjlessi. J'ai, comme vous tous, reçu l'information via le journal de S.O.S. Attentats, Paroles de Victimes. (n°5, mai 2003)

En janvier 2004, je prenais rendez-vous avec ce médecin et nous sommes convenus d'une hospitalisation de 3 jours, du 27 au 30 avril 2004.

Hospitalisation, je vous rassure, très libre, car si on le désire, on peut rentrer chez soi le soir même pour être à nouveau à l'hôpital le lendemain matin.

J'ai apprécié de façon très positive cette prise en charge globale.

Tout d'abord, nous sommes très bien accueillis. Les médecins, les soignants, nous font comprendre que l'INI est « notre maison de soins » et que nous y sommes toujours les bienvenus.

La prise en charge médicale a comporté, pour ma part, une prise de sang, un doppler des membres inférieurs, un électrocardiogramme, un entretien avec un neuropsychiatre, un examen approfondi des yeux par une ophtalmologue et une orthoptiste (rééducation des yeux) et un examen de l'ouïe par un oto-rhino. En orthopédie, de nouvelles semelles m'ont été fabriquées avec les technologies les plus récentes en ce domaine. J'ai également reçu des soins de podologie.

Suivant les cas médicaux, chacun est ensuite orienté vers des traitements spécifiques (pour moi,

traitement des yeux et suite de la mise au point orthopédique).

Notre carnet de soins gratuits (article L 115 du code des pensions militaires et des victimes de la guerre) délivré par l'ONAC nous permet d'accéder gratuitement à tous les soins qui nous sont nécessaires.

Je vous rappelle que vous pouvez vous procurer ce carnet de soins auprès des directions départementales de l'ONAC et des directions interdépartementales du Secrétariat d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre.

Que vous dire de plus pour vous encourager à faire ce bilan à l'INI ? La qualité des médecins et de tous les soignants, l'excellent et même amical accueil qui nous est réservé, sont, il me semble, d'excellents arguments.

Pour ma part, c'est sans doute la première fois, même si j'ai été remarquablement soignée à Boucicaut, que je ressens une telle chaleur et une telle fraternité en étant accueillie dans un hôpital.

Comme à travers l'association S.O.S. Attentats où la fraternité de l'épreuve nous réunit, à l'INI, une solidarité s'exprime également dès notre prise en charge.

Nous sommes réellement considérés comme des victimes civiles de guerre.

**Pour prendre rendez-vous avec ce centre
téléphoner au 01 40 63 23 77.**

Amicalement à tous

Françoise Rudetzki, Claude Peyrat, Ghislaine Doucet